

**ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE
DU LUNDI 26 MAI 2014 A 20 H 15**

Ensuite de publication dans le Journal officiel No 16 du 30 avril 2014, de convocation par tous ménages et par affichage public, une assemblée ordinaire a lieu ce jour à 20 h 15 à la halle de gymnastique.

**Electrices et électeurs inscrits : 463
Electeurs et électeurs présents : 24**

**Président : M. Walter Rufer
Secrétaire : Mme Solange Pheulpin
Scrutateur : M. Bruno Creti**

Après s'être assuré que le droit de vote n'était pas contesté à l'une ou l'autre des personnes présentes, le président donne lecture de l'

ORDRE DU JOUR

- 01.- Procès-verbal de la dernière assemblée**
- 02.- Discuter et approuver les comptes de la commune mixte de l'exercice 2013 et voter les dépassements budgétaires**
- 03.- Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement d'organisation de l'Arrondissement de sépulture de Châtillon, Courrendlin, Rossemaison et Vellerat.**
- 04.- Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement d'impôt de la commune mixte de Rossemaison**
- 05.- Discuter et approuver une dépense de Fr. 2'400.—par année sur 3 ans pour notre participation à l'étude de fusion**
- 06.- Divers**

Aucune modification n'étant demandée, le président passe au point :

01.- Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 31 mars 2014 publié sur le site de la commune www.rossemaison.ch. Aucune modification n'a été demandée, le président passe au vote et le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

02.- Discuter et approuver les comptes de la commune mixte de l'exercice 2013 et voter les dépassements budgétaires.- L'entrée en matière étant acceptée, le président donne la parole à la caissière.

(Le texte de l'intervention de la caissière est fidèlement retranscrit ci-après)

Rapport préliminaire de la caissière, Madame Solange Pheulpin, en fonction depuis le 1^{er} février 1990.

L'apurement des comptes 2012 par le Service des communes a été effectué avec les observations suivantes :

RAPPORT DE REVISION INTERMEDIAIRE

Aucune révision intermédiaire n'a été effectuée lors de l'exercice 2012. Dès l'exercice 2013, en application du Décret sur l'administration financière des communes (RSJU 190.611), article 44, une révision intermédiaire devra être effectuée au moins une fois par an.

SITUATION FINANCIERE

Nous constatons une diminution du découvert de Fr. 77'098.65 (-56,16%) correspondant à l'excédent de produits du compte de fonctionnement. Celui-ci s'élève à Fr. 137'281.50 au 31 décembre 2012.

L'endettement communal brut enregistre une diminution de Fr. 164'348.65 (-3.94%) et s'élève à Fr. 4'174'205.—au 31 décembre 2012 soit une dette par habitant de Fr. 7'135.--. Pour information, l'endettement communal net s'élève à Fr. 2'425'994.85 soit Fr. 4'147.— par habitant.

Comptes 2013 : le compte de fonctionnement boucle avec un excédent de produits de Fr. 220'010.65.

Du fait du résultat, le découvert de la fortune est totalement absorbé Fr. 137'281.50 ce qui procure une fortune de Fr. 82'729.15.

Des dépréciations ont été faites pour un montant de Fr. 37'550.00 (plan d'aménagement local, génie civil, éclairage public, gaz, complexe scolaire, centre culturel, équipement administratif, informatique).

Fonctionnement

Ci-dessous les principales différences par rapport au budget

Complexe scolaire :

Ecole primaire : ./ 7'800.—
poste eau, électricité, gaz + 13'958.—
Contribution instructions, formation, culture et sport : ./ 9'496.—

Aide sociale – santé publique

Répartition des charges sociale : ./ Fr. 19'500.—
Participation de la commune à la contribution AVS : ./ Fr. 5'000.—

Finances

Amortissements sous évalués dans le budget mais corrects par rapport à 2012.

Impositions

Impôts + 138'197.— sur les personnes physiques .—, + Fr. 9'500.-- sur la fortune, + Fr. 16'500.—sur les impôts frontaliers, + Fr. 15'500.— sur les personnes morales, ./ 6'700.-- de variations et Fr. 108'459.— d'impôts supplémentaires et répressifs.

Enlèvement des ordures

Prélèvement sur fonds Fr. 1'909.95 pour équilibrer le compte

Service du gaz

Prélèvement sur fonds Fr. 29'633.95 pour équilibrer le compte

Investissements

Lotissement Copas de Sels Fr. 8'700.— (frais d'honoraires ingénieurs)

Trottoir Au Village Fr. 4'662.50 – crédit voté le 31 mars 2014

Salle de sports Fr. 3'474.55 crédit voté 9 juin 2013

Rénovation complexe scolaire Fr. 3'085.— crédit voté le 1^{er} juillet 2013

Rénovation des maisons communales Fr. 39'368.75 par prélèvement sur fonds, crédit accepté le 1^{er} juillet 2013

La dette communale s'élève à Fr. 4'008'249.--, soit Fr. 6714.—par habitant (7'123.20) - (597 au 31.12.2013 + 11 depuis 2012)

Nos différents fonds se montent à Fr. 694'493.20 (524'360.30).

Les actifs transitoires à Fr.193'973.25 (143'336.05)

et

les passifs à Fr. 366'079.30 (460'529.25).

Le Conseil communal, représenté par MM. Matteo Creti et Francis Meyrat ont eu tout loisir de consulter les comptes à plusieurs reprises avec la caissière. Le Conseil communal a avalisé les comptes le 28 avril 2013.

Bourgeoisie

Les comptes de la Bourgeoisie présentent un excédent de produits de Fr. 374.05, un découvert du fonds forestier de Fr. 1'865.50. Les fonds bourgeois se montent à Fr. 286'072.15 (131'440.35) – augmentation considérable découlant de la vente d'une parcelle.

Fonctionnement

La dette bourgeoise se monte à Fr. 1'946'000.—(1'981'200.--) et la fortune sera à 1'817'188.80.

Les vérificateurs des comptes ont effectué une vérification intermédiaire le 24 septembre 2013 et la vérification des comptes le 8 mai 2014.

Sans question, le président donne la parole à M. Francis Meyrat, en charge du dicastère des finances, pour la lecture du rapport du Conseil communal.

(Le texte de son intervention est fidèlement retranscrit ci-après)

Lors de sa séance ordinaire du lundi 12 mai 2014, le Conseil communal de Rossemaison a clôturé l'exercice comptable pour 2013, notre secrétaire et caissière communale nous ayant fourni toutes les informations et éclaircissements demandés. Il s'agissait du premier exercice de la nouvelle législature.

Le compte de fonctionnement de la commune boucle avec un résultat bénéficiaire de CHF 220'010.65 pour un total de charges de CHF 2'290'638.85, en recul de 3,67% par rapport à l'exercice précédent et un montant de recettes de CHF 2'510'649.50 en hausse de 2,36% en regard des recettes de 2012.

Ce bénéfice va nous permettre de couvrir la perte reportée de CHF 137'281.50 tout en augmentant la fortune de Fr 82'729.15. Ainsi, la commune de Rossemaison va sortir de la liste des 10 communes du Jura présentant un découvert. Cette situation nous avantagera également dans les liquidités disponibles pour effectuer nos paiements et dans la négociation des prêts hypothécaires.

Cependant, si la situation de la commune s'améliore financièrement, elle requiert toutefois une vigilance permanente afin d'affronter les charges futures qui vont peser sur nos comptes communaux et son endettement. Les projets votés en assemblée (chauffage de l'école et trottoir de la rue Au Village, le salon de coiffure à Tilleuls 1), la nécessité de revoir le mode d'éclairage public, l'amélioration des accès aux arrêts des transports publics pour les handicapés, l'amélioration du réseau d'eau, l'aménagement des zones du Perrerat ainsi que du Copas de Sel, l'isolation thermique de l'école, la réalisation de la halle de sport dont les coûts devraient être couverts par la location mais nécessitera une acquisition de terrain pour l'amélioration de la route en bordure, une amélioration de la voirie sont des défis qui ne seront pas sans conséquences sur les finances communales. L'augmentation des recettes fiscales, notamment par une rentrée non budgétée d'impôts répressifs pour un montant de CHF 108'459.--, la baisse de la facture de l'aide sociale ainsi que la rigueur de gestion du Conseil sont à la base de ce succès qui dépend avant tout d'une situation conjoncturelle favorable. L'augmentation du nombre d'habitant joue également un rôle positif. Nous attendons désormais avec une certaine appréhension, les effets de la baisse de pression fiscale sur les familles tout en nous réjouissant pour celles-ci.

Durant cet exercice, nous avons procédé à des amortissements de dettes hypothécaires pour Fr 165'956.00 soit le 3,98% des dettes qui sont ramenées à CHF 4'008'249.--. Le montant brut de la dette par habitant se monte à CHF 6'713.98 en baisse de CHF 409.31.

Nous avons procédé à des dépréciations des investissements pour un montant de CHF 115'638.95 soit le 4,21% de la valeur de ceux-ci. La fortune, quant à elle, a augmenté de CHF 170'084.45 par attributions sur les différents fonds.

Les comptes de la Bourgeoise de Rossemaison se soldent par un bénéfice de CHF 374.05. Les amortissements des dettes hypothécaires se sont montés à CHF 35'200.-- soit le 1,78% du total de ces dettes. Des attributions au fonds de rénovation ont été effectués pour un montant de CHF 29'000.-- et un versement au fonds de la bourgeoisie pour CHF 7'000.--. Les dépréciations se sont montées à CHF 20'300.--. Ces virements tempèrent le faible résultat apparent de ces comptes. La fortune de la Bourgeoise s'est tout de même augmentée de CHF 154'631.80 dopée par la vente d'un terrain pour CHF 124'500.--.

Le Conseil communal tient à remercier notre caissière, Madame Solange Pheulpin, pour son excellent travail ainsi que pour sa disponibilité tant envers le conseil que de nos concitoyens.

Il est répondu à M. Alain Merçay que l'augmentation conséquente des charges du complexe scolaire, eau, gaz, électricité est d'une part une plus grande consommation et d'autre part de divers problèmes de chauffage pour lesquels nous avons déjà entamés les travaux votés en assemblée l'année dernière.

M. Meyrat poursuit la présentation par projection murale des comptes de fonctionnement, des bilans et des dettes et de la Commune et de la Bourgeoisie.

Le président ouvre la discussion et il est répondu à :

- Marc de Gasparo que nous prenons note pour l'achat d'un microphone
- *M. Pierre Christe est choqué du résultat positif de cette année et propose de revoir une baisse de quotité pour 2015, et que les budgets sont sous-évalués volontairement, on a précipité une augmentation de la quotité il y a quelques années, que cette baisse de la quotité n'est pas à l'ordre du jour. Le bon résultat provient d'impôts répressifs de plus de Fr. 100'000.— selon M. Creti. Il poursuit en mentionnant que les chiffres du budget sont en majorité donnés par le Canton et les postes qui sont de notre compétence sont moindres. A savoir que nous avons un nouvel immeuble à la rue des Grands-Champs avec 9 appartements occupés totalement de contribuables sans famille, au cas contraire nous n'aurions pas les mêmes rentrées fiscales.*

Nous ne sommes pas de mauvaise foi lors de la présentation des budgets qui sont présentés au plus près de la réalité du moment.

M. Christe n'est pas satisfait et il attend le budget 2015.

La parole n'étant plus demandée, le président donne la parole à M. Alain Merçay représentant des vérificateurs des comptes pour lecture du rapport établi le 8 mai 2014.

Décharge est donnée à la caissière et il est recommandé à l'assemblée d'accepter les comptes tels que présentés en remerciant la caissière pour son travail.

Le président passe au vote et les comptes 2013 ainsi que les dépassements budgétaires sont acceptés à l'unanimité.

03.- Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement d'organisation de l'Arrondissement de sépulture de Châtillon, Courrendlin, Rossemaison et Vellerat.- L'entrée en matière étant acceptée, le président donne la parole à M. Matteo Creti.

M. Creti explique que ce règlement n'a pas de grandes modifications.

Article 8 - Compétences

alinéa c) : fixer les indemnités (ajouter) aux employés

alinéa g) : décider des nouvelles dépenses qui ne sont pas en rapport avec les charges de fonctionnement et d'investissement à condition qu'elles dépassent Fr. 5'000.—mais n'excèdent pas le montant de Fr. 50'000.—au total par année.

alinéa h) : fixer les contributions annuelles à payer par les communes ainsi que les contributions extraordinaires pour couvrir les déficits éventuels du compte administratif.

Article 9 - Conseil de sépulture

alinéa g) : décider d'intenter ou d'abandonner des procès.

Article 18 – Fosses

alinéa 18..2 – Les fosses doivent avoir les grandeurs (selon tableau)

Article 30

alinéa 30.3 – Pour les tombes existantes, les frais de nivellement seront facturés lors d'un renouvellement de concession, d'un dépôt d'urne ou d'une mise en terre.

Article 35 – Entrée en vigueur

Le règlement abroge et remplace le règlement d'organisation de l'arrondissement, approuvé par le Gouvernement le 9 décembre 2003.

Le président ouvre la discussion et il est répondu à

- Martine Cuttat sur l'article 9 g) que l'on ne connaît pas de cas où il a été question d'intenter un procès.

- Florence Cortat qu'une concession a une durée de 20 ans et est renouvelable.

Le président passe au vote et le nouveau règlement d'organisation de l'arrondissement de sépulture de Châtillon, Courrendlin, Rossemaison et Vellerat est accepté à l'unanimité.

04.- Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement d'impôt de la commune mixte de Rossemaison.- L'entrée en matière étant acceptée, le président donne la parole à M. Matteo Creti.

M. Creti poursuit en informant qu'il nous a été proposé d'adapter notre règlement suite à plusieurs nouveautés qui ont été introduites sur le plan fiscal, notamment le guichet virtuel et la swiss ID. Ceci nécessite une redéfinition des compétences c'est pourquoi une révision de notre règlement s'impose. Ledit règlement porte sur 7 pages et sont touchés les articles 3 et 4 concernant les compétences des organes communaux : les attributions à l'assemblée communale et les obligations du Conseil communal qui exerce la haute surveillance sur le teneur du registre d'impôt et le caissier. L'article 17 : dispositions pénales et finales mentionnant que les infractions au présent règlement et aux décisions qui en découlent sont passible d'une amende de Fr. 5'000.--

Précision toutefois que selon un arrêté du Tribunal sur la protection des données seul le teneur du registre d'impôts et le caissier qui a accès à quelques informations, le Conseil communal n'a aucun droit de regard.

Le président passe au vote et le règlement d'impôt est accepté par un levé de mains à l'unanimité.

05.- Discuter et approuver une dépense de Fr. 2'400.—par année sur 3 ans pour notre participation à l'étude de fusion.- M. Creti informe qu'actuellement on arrive dans une phase plus technique. Le projet se poursuit par le biais d'un bureau qui a été mandaté par M. Chappatte de Courrendlin qui sera prêt à proposer quelque chose de concret d'ici 3 ans soit à la fin de cette législature.

L'entrée en matière étant acceptée, M. Creti poursuit, jusqu'à présent notre participation était de Fr. 1.—par habitant et va être augmentée à Fr. 4.—par habitant et par année sur une période de 3 ans.

La dépense annuelle de Fr. 2'400.—est de la compétence de l'assemblée communale.

Il est répondu à

- Alain Merçay que les communes du Haut-Plateau, Courtételle font parties du projet de fusion. Quant à Courroux elle s'est invitée à faire partie de l'étude. Soyhières sera invitée mais ne fait pas partie du projet. Le statut de ces deux communes sera défini.

Les communes du Haut-Plateau réfléchissent sur une micro fusion, mais le résultat de 5 communes pauvres réunies ne produisent qu'une commune pauvre.

Concernant le grand périmètre, tous les 6 mois on en rediscute et pour l'instant on est assez libre.

Il est évident que les communes de Courroux et Soyhières si elles récoltent les résultats de l'étude elles devront participer financièrement.

Walter Rufer de parler de la commune de Courtételle avec une quotité à 1,65 va mieux s'en sortir en dehors de la fusion.

M. Creti dit qu'aujourd'hui la quotité est à 1,65 mais dans 3 ans on ne sait pas et gouverner c'est prévoir, le projet vous sera soumis en votation.
À Alain Merçay qu'il n'est pas envisageable de négocier le salaire du chancelier.

Le président passe au vote et la dépense est acceptée par 23 voix pour et une voix contre.

06.- Divers.-

a) Annonce de la démission de M. maire Matteo Creti à fin 2014. Une élection est prévue le 30 novembre et le dépôt des listes à mi-octobre.

b) Déchèterie.- Florence Cortat demande ce qu'il en est du récent sondage. Marie-Madeleine Chapuis informe que sur 437 envois 44 sont en retour 10,06%,

Réponses à nos questions :

Horaire : 22 sont satisfaits et 20 ne sont pas satisfaits, des prolongations d'heure sont demandées

Disponibilité du surveillant : convient à 42 personnes contre 2.

Les améliorations souhaitées sont :

1.- l'accès piétonnier, mais Marie-Madeleine tient à préciser qu'il n'est pas interdit aux piétons d'emprunter le chemin mais il est interdit de déposer des déchets en dehors des heures d'ouverture.

2.- prévoir des places de stationnement pour éviter les bouchons

3.- horaire plus flexible

M. Creti précise que les 4 heures de présence du surveillant correspondent aux heures de remise en état de la déchèterie avant.

c) Impôts.- M. Pierre Christe est informé sur les éliminations d'impôt qui se montent à Fr. 10'000.—et les arrérages à 614'000.—incluant l'année 2013 ou Fr. 321'000.—sans l'année 2013.

La parole n'étant plus demandée, le président lève l'assemblée, il est 21 h 45.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE OMMUNALE

Le président : La secrétaire :
Walter Rufer Solange Pheulpin